

LE PRIX ASSOCIATIF ETUDIANT



REGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE

Pour un engagement en faveur d'une société inclusive

Article 1 : Objectifs de l'appel à projets

Les prix associatifs étudiants sont nés d'une volonté commune d'apporter un soutien à la démultiplication des initiatives étudiantes sur la thématique du handicap.

Le dossier de candidature de l'association peut porter sur des volets variés tels que :

- La mobilisation des étudiants sur des programmes d'accompagnement individuel et collectif des jeunes handicapés
- L'innovation étudiante sur des projets pertinents, au plus près des besoins des étudiants handicapés
- L'aspect communicationnel afin de rendre la communication de l'association et de ses événements accessibles
- La création d'événement d'envergure régionale ou nationale promouvant une société inclusive en matière de handicap

Article 2 : Critères d'éligibilité et points de sensibilité du jury

Une association étudiante ne peut déposer qu'un seul dossier.

Eligibilité des associations / candidatures :

- Seules les associations ou fédérations étudiantes implantées en France sont éligibles aux Prix associatifs étudiants.
- Demande de labellisation de l'association étudiante déposée ou obtenue
- Adhérent de 100% Handinamique
- Seuls les dossiers complets seront examinés par le jury

Eligibilité des projets :

- Initiative portée par des étudiants bénévoles
- Participation active des jeunes en situation de handicap dans le projet
- Initiative à destination directe des jeunes en situation de handicap
- Projets se déroulant sur l'année 2023.

Le jury sera particulièrement sensible à :

- La cohérence du dossier de candidature
- La participation active des jeunes en situation de handicap
- Au caractère innovant du projet mis en place
- La faisabilité du projet : clarté du rétro-planning, budget
- Evaluation de l'impact du projet & pérennisation

Certaines initiatives seront exclues de cet appel à candidature :

- *Financement d'un conférencier pour une conférence*
- *Mise en place d'une prestation pour réaliser une initiation au handicap (exemple : Dîner dans le noir)*

Article 3 : Dépôt et examen des candidatures

Dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 31 janvier 2023 à l'adresse suivante : associations@handinamique.org

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Examen des dossiers :

Les meilleurs dossiers sélectionnés feront l'objet d'une présentation devant le jury durant les rencontres nationales du 25 et 26 février 2023 sur Paris.

Les associations candidates retenues s'engagent à détacher deux personnes de l'association afin d'être présent physiquement pour réaliser une présentation synthétique de leur projet ; sous le format de leur choix.

Article 4 : Lauréats

Une dotation globale de 16 200€ sera à répartir entre les lauréats.

Les lauréats se verront remettre leur prix par un représentant du Fonds Saint-Christophe et se verront valorisés à l'occasion d'un communiqué de presse.

La cérémonie de remise du prix aura lieu suite à la présentation des associations étudiantes retenues sur candidature et la délibération du jury, durant les rencontres nationales de 100% Handinamique à Paris le 25/26 février 2022.

Article 4 : Les engagements des lauréats

Les lauréats s'engagent à :

- Participer aux évènements dans le cadre du présent appel à projets (cérémonies de remise des prix, ...)
- Produire un témoignage destiné aux organisateurs des prix
- Autoriser la valorisation de leur initiative sur tous supports réalisés par le fonds Saint-Christophe et 100% Handinamique
- Mettre le logo de 100% Handinamique dans toutes communications relatives au projet porté dans la candidature
- Mettre le logo du fonds Saint-Christophe et 100% Handinamique sur les supports qui font mention du prix reçu
- Produire un bilan opérationnel et financier du projet

La participation au présent appel à projets implique l'acceptation du présent règlement.

Pour un engagement en faveur d'une société inclusive